

siret : 200 086 676 00026

Mairie de VILLIERS EN BIÈRE - 77190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

N° 2025-009

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Salle de la Bergerie à Villiers en Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	Etaient présents :		Etaient absents :	
CA MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT		Jean Jacques BARREAU	
Commune de DAMMARIE LES LYS			Ali KAMECHE	José CARVALHO
Commune de LA ROCHETTE			Sylvie COUDRE	Jean-Pierre BORNARDEL
Commune de MELUN				
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE			Thierry VANHOVE
Commune de ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS		Zine-Eddine M'JATI	Jacky POUILLON
Commune de VILLIERS EN BIÈRE	Philippe DOTHEE		Gérard ROUX	
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU				
Commune d'ACHERE LA FORET			Fabien BARCQUE	Sylvain MARTIN
Commune d'ARBONNE LA FORET			Nicolas GALLOT	Olivier GUYADER
Commune d'AVON			Marie Charlotte NOUHAUD Excusée	Françoise BOUDREUX- TOMASCHKE
Commune de BARBIZON			Ghislain DIDOT	Gérard TAPONAT
Commune de BOIS LE ROI			Emmanuelle ALHADEF	Mélanie MOUSSOURS
Commune de BOISSY AUX CAILLES			Christian CAME	Patrick POCHON
Commune de CELY EN BIÈRE	Francis GUERRIER	Guillaume GAUTIER		
Commune de CHAILLY EN BIÈRE		Marcel LIENHARDT	Alain THIERY	
Commune de LA CHAPELLE LA REINE			Isabelle MARIE-TORQUE Excusée	Didier MAURY Jean Claude HARRY -
Commune de FLEURY EN BIÈRE	Alain RICHARD		Florence LANQUETUIT	
Commune de FONTAINEBLEAU	Philippe DORIN		Fanny MALVEZIN excusée	Hélène MAGGIORI
Commune LE VAUDOUE		Didier BUGUINET	Michel CALMY	
Commune de NOISY SUR ECOLE	Sylvie VATIER		Patrick COSSON	Patrick CALLEWAERT Pouvoir
Commune de PERTHES	Philippe MACAIGNE	Jean-Charles BENYAKAR	Cécile FORNARELLI excusée	
Commune de RECLOSES			François BOUVIER	Madeleine GUYOU
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	Jean Christophe BERNON	Jean-Paul CULINAS		
Commune de ST MARTIN EN BIÈRE	Georges SIUDA	Laurent AVELANGE suppléant	Sylvain DUCROUX	
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE	Maurice DECAT		Franck LAUGIER	
Commune de SAMOIS SUR SEINE			Michel CHARIAU	Anne MAHAIS
Commune de TOUSSON			Jean Michel CARDINALI	Ferdinand KOCH
Commune d'URY	Jean Philippe POMMERET		Cécile BOFARULL	
CC DES DEUX VALLEES				
Commune de COURANCES	Emilia NEVES	Espérance VIEIRA		
Commune de DANNEMOIS			Richard HEYSEN Murielle HOUPERT-WILK	Jennifer GAUTRET
Commune de MILLY LA FORET			Amélie FERLAY	Virginie FLAUX
Commune de MOIGNY SUR ECOLE			Jérôme MENARD	Bernard LACHENAÏT
Commune de ONCY SUR ECOLE			Jacques NORMAND	Bruno DELECOUR
Commune de SOISY SUR ECOLE	Véronique BOURCE	Marie-Pierre CARRE		Alexandra GRISON

Ont donné des pouvoirs : 8

Madame Mélanie MOUSSOURS a donnée pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BERNON

Madame Emmanuelle ALHADEF a donnée pouvoir à Monsieur Philippe DOTHEE

Monsieur Jean-Jacques BARREAUX a donnée pouvoir à Monsieur Thierry FLESCHE

Monsieur Jacky POUILLON a donné pouvoir à Monsieur Jean MORLAIS

Monsieur Michel CHARIAU a donné pouvoir à Monsieur Francis GUERRIER

Monsieur Michel CALMY a donné pouvoir à Monsieur Didier BUGUINET

Monsieur Franck LAUGIER a donné pouvoir à Monsieur Maurice DECAT

Monsieur Patrick CALLEWAERT a donné pouvoir à Madame Sylvie VATIER

Etaient également présents :

SEMEA : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur), Monsieur Benjamin PIAT (Garde rivières)

Date affichage et de convocation : 02/04/2025

Nombre membres en exercice : 68 - Présents : 23 membres+0 observateur+8 pouvoirs, qui ont pris part aux votes : 23+8 : 31

LE QUORUM N'ETANT PAS ATTEINT, Monsieur le Président FLESCHE renvoie la séance au 15/04/2025, l'ordre du jour reste le même. Les avis seront alors valablement rendus, quel que soit le nombre des membres présent

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Salle de réunion du PNR sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	Etaient présents :	
CA MELUN VAL DE SEINE		
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE	Thierry VANHOVE
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT	
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU		

Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER	
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU	
Commune de TOUSSON	Jean Michel CARDINALI	
Commune d'URY	Jean Philippe POMMERET	
CC DES DEUX VALLEES		
Commune de DANNEMOIS	Murielle HOUPERT-WILK	M. ARNAL Pascal (observateur)

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 077-200086676-20250417-2025019-DE



Ont donné des pouvoirs : 1

Monsieur Jérôme MENARD a donné pouvoir à Monsieur Thierry FLECH

Etaient également présents :

SEMEA : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur),

Date affichage et de convocation : 09/04/2025

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis GUERRIER

Nombre membres en exercice : 68 - Présents :8, qui ont pris part aux votes : 8+1 = 9

CODE ACTION A6 – D13 : Réouverture et renaturation de la confluence du Ru de la Mare aux Evées – Seine à Boissise le Roi

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et considérant :

- L'élaboration d'un programme d'actions pour la réouverture et renaturation de la confluence du Ru de la Mare aux Evées et de la Seine, sur les parcelles appartenant à la commune de Boissise-le-Roi. Le périmètre du programme d'action s'étend sur la commune de Boissise-le-Roi, faisant partie de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine ;
- L'étude de CIAE ayant pour titre « Elaboration d'un plan pluriannuel d'aménagement sur le ru de la mare-aux-Evées » a permis d'identifier 5 actions principales pour améliorer la qualité des milieux, de l'eau, développer la biodiversité et réduire les risques de pollutions et d'inondations et également d'avoir un projet cohérent avec celui de l'aménagement de la prairie Malécot par la CAMVS. Les 5 actions sont les suivantes :
 - Restauration hydromorphologique du Ru de la Mare aux Evées ;
 - Effacement des obstacles et ouvrages, avec un retraçage du lit et plantation de ripisylve et hélophytes ;
 - Réouverture du Ru sous le pont SNCF ;
 - Réouverture et renaturation du lit du Ru à l'aval de la « Rue des Vives Eaux » ;
 - Alternative à l'alimentation des plans d'eau de Malécot.
- Le montant estimatif de la maîtrise d'œuvre préalable aux travaux s'élevant à 245 000 € TTC ;
- Les aides financières potentiellement mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne dans la limite de 80% du coût total de la mission de maîtrise d'œuvre ;

Il est proposé au comité syndical d'approuver le principe de lancer une maîtrise d'œuvre préalable à la mise en place de la réouverture et la renaturation de la confluence du Ru de la Mare aux Evées et de la Seine, sur les parcelles appartenant à la commune de Boissise-le-Roi. Cette maîtrise d'œuvre se déroulera en 4 phases :

- Une tranche de conception (tranche ferme), comprenant les missions de diagnostics, APS, AVP, estimée à 15 mois ;
- Une tranche projet (tranche optionnelle), comprenant les missions PRO, dossiers réglementaires et de demande de subventions, estimée à 15 mois ;
- Une tranche de Prestation Supplémentaires Eventuelles (tranche optionnelle), estimée à 3 mois ;
- Une tranche de réalisation (tranche optionnelle) : ACT, EXE, DET, AOR, mobilisation et accompagnement du public lors de la phase travaux, estimée à 6 mois. »

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à :

- Signer tous documents afférents ;
- Demander les aides financières auprès des partenaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- L'envoi en préfecture le :
- Reçu en préfecture le :

Le Président
Thierry FLECH